

## La réforme de la PAC, où en sont les négociations ?

*La réforme de la Politique Agricole Commune est en pleine négociation. Il est prévu qu'une nouvelle PAC entre en vigueur dans sa globalité en janvier 2015. Quels sont les grands points de la négociation entre la Commission européenne, le Parlement et le Conseil ?*

 Désormais, les aides agricoles ciblées sur les agriculteurs actifs, ne feront plus appel aux références historiques de l'exploitation agricole. Elles seront composées d'un **paiement dit « de base »**, pour lequel les négociations pourraient aboutir à une éligibilité des hectares de vignes, de vergers, de parcours et de landes. Ce paiement de base sera complété d'un « **paiement vert** ». Les négociations sur le paiement vert sont encore vives. Actuellement, la Commission européenne et le Parlement se prononcent pour un paiement vert lié à trois pratiques que sont : la diversification des cultures, le maintien des prairies permanentes et des surfaces d'intérêt écologique.

Pour la première fois, la Commission européenne a proposé un **plafonnement des aides par exploitation** à 300 000€ par an (avec un système dégressif à partir de 150 000€), validé en plénière par le Parlement. Ce plafonnement permettra-t-il de sortir du fameux 80/20 : 80% des aides agricoles pour 20% des exploitations agricoles ? Pour information, en France, un tel plafonnement concerne quelques 160 exploitations agricoles. En plus, de ce que l'on a appelé la « **convergence interne** » des aides agricoles symbolisée par le plafonnement et la dégressivité, la Commission européenne a proposé davantage de **convergence entre les Etats-membres** de l'Union européenne. Actuellement, un agriculteur français touche en moyenne 300€/ha, alors qu'en moyenne en Belgique, les montants des agriculteurs dépassent 400€/ha contre 100€/ha dans les Pays baltes par exemple, où mèneront les négociations : un montant minimal par hectare pour tous les Etats-membres, un rattrapage de l'écart entre ces montants ? De combien et sur combien d'années ?

 Un des points importants de la réforme de la PAC proposé par la Commission européenne, concerne la **meilleure organisation des producteurs entre eux et avec l'ensemble de la filière**. Les parlementaires européens favorables à cette proposition, défendent la mise en place d'un droit de la concurrence renforcé et uniforme dans l'UE, reste à voir la position que défendront les Etats-membres au sein du Conseil.

 Concernant le second pilier, le pilier du développement rural, un grand point à négocier sera la **délimitation des zones à handicap naturel**. Alors que la Commission européenne propose de les redéfinir en se basant sur des critères biophysiques, le Parlement européen a supprimé ces critères du texte et demande à la Commission européenne de présenter un nouveau règlement...

...Le **trilogue officiel** entre la Commission européenne, le Parlement et le Conseil ne fait que commencer

### La réforme de la PAC c'est :

<i>Avril 2010</i>	<a href="#">Débat public lancé par la Commission européenne</a>
<i>Novembre 2010</i>	<a href="#">Première communication de la Commission européenne</a>
<i>Octobre 2011</i>	<a href="#">Propositions de Règlements de la Commission européenne</a> pour la PAC 2014-2020
<i>Janvier 2013</i>	Vote en commission agriculture du Parlement européen
<i>Mars 2013</i>	<a href="#">Vote en plénière au Parlement européen</a>

## ZOOM sur le processus de négociation

Les trois grandes institutions impliquées dans les négociations sur la future PAC sont :

- La **Commission européenne**, elle soumet des propositions législatives au Parlement et au Conseil. Son Président est José Manuel Barroso et le Commissaire en charge des questions agricoles est Dacian Ciolos,
- Le **Parlement européen**, présidé par l'allemand Martin Schultz (S&D) partage depuis le traité de Lisbonne le pouvoir législatif avec le Conseil de l'UE sur l'agriculture entre autres. La commission agriculture du Parlement (COMAGRI, présidée par l'italien Paolo De Castro (S&D)) a travaillé sur la proposition de paquet législatif faite par le Commission européenne. Suite au vote en COMAGRI, une proposition a été faite et votée en séance plénière du Parlement en mars 2013,
- Le **Conseil de l'UE** regroupe les ministres de chaque Etats-membre. Sur les questions agricoles, ce sont les ministres de l'agriculture qui négocient. C'est Simon Coveney, ministre de l'agriculture irlandais, qui assure actuellement la présidence du Conseil.

Depuis la proposition de paquet législatif faite par la Commission européenne, le Parlement et le Conseil travaillent à la définition de leurs positions. Le « trilogue » entre les trois institutions doit officiellement débiter en avril 2013, pour selon la feuille de route irlandaise, aboutir dès juin 2013.

**A SAVOIR** - Sur la période 2014-2020, le budget de la PAC sera de 373 Milliards d'euros, soit une diminution de plus de 11% par rapport à la période 2007-2013.

[S'inscrire au flux RSS de CAPEye](#)

## En bref et sur CAPEye

**[Des vidéos pour mieux comprendre la PAC](#)** : interviews de Paolo De Castro, émission du Salon international de l'agriculture : « la PAC est-elle vraiment indispensable ? », « Dacian Ciolos présente sa réforme »,...

**[Comprendre la PAC en un éclair](#)** : résumés de la proposition de la Commission européenne, la PAC en 150 mots, le Guide de la Politique Agricole Commune, des documents pédagogiques,...

**[Les réactions et propositions des parties prenantes à la PAC](#)** au fil de la négociation entre les institutions européennes (FNSEA, Copa-Cogeca, Groupe des Verts, Confédération paysanne, Birdlife, ...)

**[Des documents d'analyse et de prospective sur la PAC](#)** : articles scientifiques, rapports d'expertise.

**[Un ensemble de liens](#)** vers d'autres sites traitant de la Politique Agricole Commune et vers une page **[Netvibes](#)** alimentée par Cap-eye

